



Nouveau dépliant

Rubrique : actualités - Date : mardi 6 juillet 2004

DNF travaille actuellement sur une nouvelle série de dépliants qui visent à informer le grand public de la législation antitabac. Elaborée avec le concours du Ministère de la Santé et la MILDT (mission interministerielle de lutte contre le drogue et la toxicomanie), cette collection est indispensable à toute personne souhaitant mieux comprendre la loi de protection contre le tabagisme.

Le 5/07/2004 est paru le nouveau dépliant Loi Evin . Ce dernier, entièrement réactualisé, est le premier d'une collection de 5 dépliants :

Réussir la loi Evin dans l'entreprise

Réussir la loi Evin dans les établissements scolaires

Réussir la loi Evin dans les restaurants

Non-fumeur, vos droits

Cliquez [ici](#), pour découvrir la nouvelle version de Loi Evin. Pour commander ce dépliant, contactez le secrétariat DNF au 01 42 77 06 56 afin de recevoir le bon de commande.